



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 23 novembre 2021]

Date de la convocation

17 novembre 2021

Date d'affichage

24 novembre 2021

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 30

Procurations : 2

Votants : 32

Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Pierre TRANIER, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Marie MONTELS, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Martine MOSTARDI, Thierry BODDI, Thierry VOGELAAR, Dany PORTES, Lahcene BAAZIZ, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Arnaud ELGOYHEN, Laurent SQUASSINA, Isabelle BEAUVAIS, Philippe ISSARD, Christel PALIS, David AMALRIC, Daniel RIBES, Corinne DARMANI, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Gabriel CARRAMUSA, Agnès MERONI, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Christelle HARDY, Alice GAUTREAU

Absents : Thomas DOMENECH

N° 107/ 2021

Secrétaire de séance : Eric PILUDU

OBJET DE DELIBERATION : Opération façade – Subvention à M. VERDIER

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n°63/2021 en date du 22 juin 2021, il a été décidé le versement de la subvention « opération façade » à M. Yannick VERDIER, d'un montant de 1 543,45 €.

M. VERDIER sollicite le versement d'un complément car il avait fourni dans sa demande le devis initial qui prévoyait une finition « GRATTEE » du crépi d'un montant de 25,70 € HT/m².

Or, les travaux ont été réalisés en finition « TALOCHEE FIN » en respect des prescriptions de l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France du 04/05/2020, pour un montant de 36,20 € HT/m²

Le montant des travaux recevables s'élève donc à 5 686,82 € HT au lieu de 5 144,82 € HT.

Par conséquent, le montant de la subvention allouée à M. Yannick VERDIER s'élève à 1 705,83 € (mille sept cent cinq euros et quatre-vingt-trois centimes) correspondant au taux applicable au cas n°1.

Sachant que 1 543,45 € (mille cinq cent quarante-trois euros et quarante-cinq centimes) ont déjà été versés au pétitionnaire, le complément de subvention à verser s'élève à 162,38 € (cent soixante-deux euros et trente-huit centimes)

Madame le maire propose à l'assemblée d'approuver le versement complémentaire de la subvention «opération façade» à M. Yannick VERDIER, d'un montant de 162,38 € (cent soixante-deux euros et trente-huit centimes).

VOTE : à l'unanimité des membres présents

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE le versement complémentaire de la subvention «opération façade» à M. Yannick VERDIER, d'un montant de 162,38 € (cent soixante-deux euros et trente-huit centimes),

DONNE POUVOIR à Madame le Maire ou à l'Adjoint Délégué de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution des présentes.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Fait à Gaillac le 24 novembre 2021